

LE PARTENARIAT ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS DANS L'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT PORTEUR DE DÉFICIENCE

NICOLAS FAVEZ & ERIC METRAL (2002)

Le partenariat se définit comme une relation égalitaire. Entre le professionnel et les parents d'un enfant porteur de déficience (atteintes sensorielles et congénitales, troubles envahissants du développement, etc.), cela suppose que la décision des soins à apporter soit bilatérale et que les connaissances nécessaires à cette décision (médicales, psychologiques, etc.) ont été partagées.

Suite à l'annonce du diagnostic, en plus du choc émotionnel que cela peut engendrer, les parents sont souvent démunis : quelles sont les conséquences que ce trouble aura pour leur enfant ? Quelles sont ses capacités actuelles et comment vont-elles évoluer ? Comment peuvent-ils l'accompagner au mieux ? Sans réponse à leurs questions, les parents peuvent rencontrer des difficultés à interagir avec leur enfant et développer le sentiment d'être incompetent à faire face aux difficultés de ce dernier. Des répercussions néfastes pour le développement de l'enfant et pour sa famille sont alors fréquemment observées.

Il est important de donner aux parents des outils pour les accompagner dans leur adaptation à la déficience de leur enfant. Une communication, franche et bienveillante, entre les soignants et les parents renforce le sentiment de compétence et l'estime de soi de ces derniers et les aide à se réapproprier psychiquement leur enfant. Cela renforce l'alliance thérapeutique (le lien entre les parents et les soignants), favorise le dialogue (davantage de détails anamnestiques sont rapportés par les parents, qui parlent également plus aisément de leurs souffrances et de leurs difficultés) et permet de détailler les acquisitions des compétences de l'enfant au sein de différents contextes (par le soignant, à l'école ou à domicile). Cette étude démontre que, lorsqu'un partenariat est établi, les parents observent les mêmes forces et faiblesses de leur enfant que les soignants. Ainsi, instaurer une telle communication est primordiale pour effectuer des évaluations ponctuelles des besoins de l'enfant et de sa prise en charge plus complètes.

En conclusion, lorsqu'un partenariat avec les soignants est instauré, les connaissances acquises par les parents leur permettent d'effectuer des cotations du développement de leur enfant qui sont fiables : ils ne surévaluent pas le développement de leur enfant. De plus, une telle communication et relation de confiance favoriserait le développement du sentiment de compétence des parents et leur estime d'eux-mêmes, ce qui aurait des répercussions bénéfiques sur le futur de leur enfant puisque le bien-être de la famille est un des meilleurs prédicteurs du développement social de l'enfant.